



- Rédactions Nationales -

FIN DE NON-RECEVOIR

Inflexible, la direction de l'information maintient son projet de faire saisir les incrustations par les journalistes.

C'est ce qui ressort de la réunion avec la direction suite à la saisine du 13 février dernier (en pièce jointe) initiée par le SNJ (rejoint dans cette démarche par une autre organisation syndicale).

Nous ne sommes pas dupes. Prévus dans un premier temps pour début avril, uniquement pour le « Soir 3 », cette saisie s'étendra très vite aux autres éditions. « Procès d'intention » rétorque la direction, avant d'affirmer qu'à terme, il lui semble évident que cette charge s'appliquera à toutes les éditions nationales, « car c'est le sens de l'histoire »...

Nous maintenons donc notre regard inquiet sur ce dossier. Une fois formés, comment pourrions-nous refuser de le faire au quotidien et pour toutes les éditions de France 2 et de France 3 ?

Alors que faire ? Le SNJ dès aujourd'hui s'engage à tout mettre en œuvre pour organiser le rapport de forces pour faire plier la direction. Nos arguments sont pourtant clairs. Pas question de tenter d'opposer journalistes et les personnels techniques et administratifs, comme l'a laissé entendre la délégation de la direction.

Notre action a tout simplement pour but de faire en sorte que le « process » de fabrication de nos journaux repose sur des tâches clairement établies. La direction considère qu'elle peut au gré de ses projets et de ses envies transformer nos fiches de poste, et ainsi décréter comme ça, d'un claquement de doigt qu'il est maintenant de notre ressort de collecter et de saisir les synthés, en plus de la réalisation de nos reportages.

Nous avons demandé que pour les journaux de France 3, les scriptes reviennent à leurs fonctions initiales : conducteur, collecte et saisie des incrustations. Deux par éditions comme il y a peu, dans une organisation qui a toujours montré son efficacité et sa rigueur. De plus en termes d'emplois, au lieu de réformer encore la filière édition, il aurait été plus judicieux de ne pas toucher à ce qui marche à France 2 comme à France 3 d'ailleurs. Surtout que pour une direction qui cherche à supprimer des ETP partout, dans ce cadre-là, elle en ajoute. Mais le refus là aussi est clairement énoncé, circulez y'a rien à voir !

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28



@SNJ_FTV



Snj.ftv

Par cette saisine, le SNJ sollicité par de nombreux journalistes des deux rédactions, demandait à la direction de revoir sa copie. Comme pour l'ensemble des phases de la fusion des rédactions, nous avons déjà contesté à l'époque cet inacceptable transfert de charge. Aujourd'hui alors que des formations "obligatoires" sont proposées aux journalistes, à quelques semaines de la mise en œuvre de cette partie d'« Info 2015 », le SNJ demande à nouveau à la direction de renoncer. Nous avons choisi la saisine pour ne pas entrer directement en conflit avec la direction. La position de la direction nous amène donc aujourd'hui à créer les conditions du conflit. Dans un premier temps en contestant le caractère « obligatoire » des formations, puisqu'elles n'apportent rien à l'exercice de notre métier ! (à noter que la direction nie avoir donné comme consigne aux chefs de service d'évoquer le risque de « faute professionnelle » en cas de refus par le salarié).

Ce n'est pas parce que la direction met un œuvre un projet de manière unilatérale, que nous devons en accepter les méthodes, et la finalité. Pour rappel, chaque phase d'« Info 2015 » a été rejetée par les instances du personnel et les organisations syndicales représentatives.

Ce diktat doit trouver une réponse individuelle qui fera sens et qui deviendra alors une réponse collective. N'ayez pas peur de dire non, car demain chacun d'entre vous se rendra compte que cette concession n'est en fait qu'un recul de plus pour notre profession et sa pratique au quotidien.

Paris, le 18 février 2019



SAISINE

Conformément à l'accord groupe sur le dialogue social et la prévention des conflits du 8 décembre 2008, concernant la prévention des conflits, le SNJ dépose ce jour une saisine concernant la collecte et la saisie des incrustations pour les journaux des rédactions nationales de France 2 et de France 3.

La direction considère après avoir dé professionnalisé les scriptes, dans le cadre de la phase 3 d' « Info 2015 », que l'une de leur tâche clairement identifiée, devient maintenant une charge répartie entre les assistantes des éditions, les assistantes des services et les journalistes. Une direction qui ne cache d'ailleurs pas qu'à court terme, cette collecte et cette saisie seront à la seule charge des rédacteurs.

Autant il est normal que les journalistes soient les émetteurs autant nous considérons que nous ne devons pas être les récepteurs. Choisir les interlocuteurs, vérifier leurs identités et leurs fonctions fait partie d'un travail éditorial, mais cela s'arrête ici. Pas question pour nous d'ajouter à notre métier, cette tâche technique, ce qui n'est absolument pas péjoratif mais qui jusque-là s'inscrivait parfaitement dans la palette des scriptes pour les éditions de France 3. Mais sous couvert d'harmoniser les "process", la direction répartit cette charge supplémentaire sur plusieurs métiers. Ainsi assistantes et journalistes se retrouvent à cause d'une mauvaise réforme à devoir accepter la surcharge au quotidien, dans une désorganisation largement visible dans la fabrication et jusqu'à l'antenne.

Par cette saisine, le SNJ sollicité par de nombreux journalistes des deux rédactions, demande à la direction de revoir sa copie. Comme l'ensemble des phases de la fusion des rédactions, nous avons déjà contesté à l'époque cet inacceptable transfert de charge. Aujourd'hui alors que des formations "obligatoires" sont proposées aux journalistes, à quelques semaines de la mise en œuvre de cette partie d'« Info 2015 », le SNJ demande à la direction de renoncer. Nous avons choisi la saisine pour ne pas entrer directement en conflit avec la direction, car nous pensons qu'il est possible de l'éviter si ceux qui nous dirigent comprennent les tenants et les aboutissants de notre requête.

Les journalistes sont en tout cas fermement décidés à ne pas participer aux formations imposées par la direction et de fait, à ne pas accepter que leur travail au quotidien subisse une nouvelle charge que représentent la collecte et la saisie des incrustations au moment crucial à l'approche des journaux, où la fabrication des sujets pour l'antenne doit être notre seule priorité.

Merci dans le cadre de l'accord du 8 décembre 2008, de respecter la procédure de prévenance et d'organiser une réunion sur ce sujet dans les prochains jours.

En vous remerciant pour votre attention et dans l'attente d'une réponse positive de votre part.

Cordialement.